

COMPTE RENDU DE RÉUNION Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD des Abondances 20 septembre 2021

<u>Présents:</u> Mme Fouzia AMARI, Assistante à la Direction des soins, des relations avec les Usagers, M. Albert BAEHREL, Représentant des résidents, M. Robert COMPTE, Représentant des familles, Mme Marine DAUPHIN, Responsable Logistique – Services lingerie et magasin, Mme Sylvie GHILI, Référente hôtelière, Mme Sylvia GUITON, Responsable du Département médico-social, Mme Marie-Hélène LAVOLLÉ-MAUNY, Directrice, Mme Magalie LEMOIGNE, Responsable vie sociale et culturelle, Mme Catherine PIERON, Représentante des familles, Mme Marie-Brigitte RENAUDIN, Représentante des usagers, Mme Aurélia ROLLAND, Directrice des soins, Chargée des relations avec les Usagers, Mme Roukya SAIDIE, Représentante du personnel, aidesoignante à l'EHPAD, Dr Samia SAMANDEL, Médecin coordonnateur à l'EHPAD et ADJ Les Abondances, Mme Christiane TRIQUENEAUX, Représentante des résidents, M. Marc TRIQUENEAUX, Représentant des familles, M. Dominique VOUIN, Représentant des résidents, Mme Lénaïc WELTIN, Directrice des Approvisionnements

Excusés: M. Raymond TORRES, Représentant des résidents, Mme Annie VERAX, Représentante des familles

Préambule

En accord avec le président du CVS, Mme ROLLAND ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres présents. Un tour de table est effectué pour présenter les intervenants ainsi que les nouveaux membres participants dont Mme Marie-Brigitte RENAUDIN, Représentante des Usagers.

La thématique « investissement au quotidien » a été rajoutée à l'ODJ dans questions diverses entre l'envoi des convocations et ce jour. Accord des membres du CVS.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30/06/2021 et du règlement intérieur

Cf: compte-rendu et règlement intérieur

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le règlement intérieur a été approuvé et signé par M. TRIQUENEAUX, Président et Mme TRIQUENEAUX, Vice-Présidente du CVS.

Suite à la remarque de M. COMPTE au sujet de la mise en page du compte-rendu ; celle-ci sera modifiée afin de faciliter l'impression du document.

2. Présentation du service lingerie et du circuit du linge

Cf: diaporama joint

Le souhait de comprendre le circuit du linge au sein de l'établissement étant forte, Mme Marine DAUPHIN et Mme WELTIN sont intervenues pour expliquer son fonctionnement.

A savoir:

Les processus de lavage industriels utilisent des produits corrosifs, une température élevée (60°) et l'utilisation de sèche-linge. Ces éléments peuvent entrainer une usure

prématurée des textiles, c'est pour cette raison qu'il est recommandé aux familles de ne pas apporter de linge trop fragile.

<u>Vêtements fragiles</u>: les pièces fragiles sont identifiées par une pastille rouge pour être traitées de manière adaptée (lavage à 30°, séchage à l'air libre).

<u>Disparition du linge</u>: pour éviter les pertes, les vêtements apportés doivent être marqués.

L'agent d'accueil remet une feuille d'inventaire ainsi qu'un sac puis les vêtements doivent être déposés dans la trappe à linge située derrière l'accueil. En cas de perte de vêtements, veuillez contacter Mme Sylvie GHILI, référente hôtelière de l'EHPAD Les Abondances ou un membre de l'équipe soignante.

<u>Perte de chaussures, fréquente à l'UVP</u>: les chaussures retrouvées à l'UVP sont identifiées puis restituées au résident ou, pour les chaussures non identifiées, rangées dans un meuble dédié. Meuble vérifié mensuellement.

<u>Pertes de chaussettes</u>: la mise en place d'un filet à linge est envisagée pour éviter les pertes.

Pour information: La lingerie possède un stock de vêtements non réclamés, ils sont utilisés pour dépanner les résidents dans le besoin : les familles souhaitant récupérer des habits ou des chaussettes de seconde main sont invitées à se rapprocher de Maria PAYET et Laurence NOYALET, lingères.

3. Présentation de l'équipe médico-soignante

Cf: diaporama joint

<u>Présentation de l'organisation de jour et de nuit</u>

Mme LAFOND a quitté son poste en juillet. L'établissement recherche activement un cadre de santé. Le contexte francilien indique une forte tension sur ce métier. Actuellement, M. Yohan VASLIN, cadre de santé au Rouvray, ainsi que Mme Bettina HAGI, assistante administrative, aident ponctuellement le service.

L'encadrement essaie d'assurer la continuité des soins en remplaçant les arrêts maladies, par :

- une réorganisation en interne avec les agents de l'EHPAD, de l'accueil de jour
- le recours à des prestataires externes (plateforme HUBLO, agences intérim).

Les absences inopinées, connues au dernier moment, sont plus difficiles à gérer. Dans ces situations, souvent la seule marge de manœuvre reste de réorganiser le travail en effectif contraint. Des prises en charge peuvent être transférées l'après-midi (par exemple, une douche).

<u>Équipe de nuit</u> : rencontres régulières avec la responsable du Département médicosocial et le médecin coordonnateur.

Pour information: les familles souhaitant rencontrer les médecins peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat médical au 01 41 22 56 18 / 56 19.

4. Covid-19: pass sanitaire, vaccination 3ème dose

Cf: diaporama joint

- <u>Pass sanitaire des visiteurs</u>: en vigueur depuis le 09/08/2021. Il est demandé à tous les visiteurs de présenter à l'entrée de l'établissement un pass sanitaire valide.

Pour information: nous ne conservons pas les données et ne connaissons pas la validité permanente ou temporaire du pass, raison pour laquelle les visiteurs doivent présenter leur pass sanitaire à chaque venue.

- Obligation vaccinale des professionnels de santé (Art. 2021-1040 du 05/08/2021 relative à la gestion de la crise sanitaire) = obligation pour tout professionnel travaillant dans un établissement de santé de justifier auprès de l'administration d'au moins une dose de vaccin, à compter du 15/09/2021 pour pouvoir continuer à exercer. L'entrée en vigueur définitive aura lieu au 15/10/2021. L'établissement a l'obligation de recevoir les professionnels ne présentant pas de justificatif de vaccination et d'appliquer la loi (qui prévoit notamment une suspension administrative de l'agent concerné et une suspension du salaire). 1 seul agent est concerné.
- <u>La 3^{ème} dose de vaccin</u> est préconisée depuis août 2021 par la Direction Générale de la Santé pour les sujets en situation de fragilité et immunodéprimés afin de faire face au variant DELTA. La condition est de respecter un délai de 6 mois après la dernière dose de vaccin.

Pour information: A ce jour, 7 résidents ont reçu leur dose de rappel; la vaccination pour 26 résidents est prévue le 28/09/2021. Une 2ème vague de vaccination aura lieu en novembre-décembre 2021 pour

les résidents touchés par le Covid-19 à l'hiver dernier; les familles seront informées de la date retenue.

5. Questions diverses

Investissements futurs

Dans le cadre de « Ma santé 2022 », un volet « investissement au quotidien » va permettre à notre établissement de financer au niveau de l'EHPAD plusieurs actions pour améliorer le quotidien des résidents et les conditions de travail des professionnels. La possibilité de dépenses est évaluée à 36K€.

L'attribution est décidée en fonction des éléments apportées par la structure : besoins identifiés, pertinence et faisabilité de la demande, devis, ...

Au vu des priorités actuelles, il est proposé au CVS 4 projets d'investissement :

- <u>Détecteur de chutes</u>: enjeu important pour l'établissement au regard des personnes accueillies pour renforcer sa politique de prévention et de réduction des chutes. Plusieurs dispositifs sont étudiés.
- <u>Dispositif de détection des sorties à l'insu</u>: pour s'adapter aux résidents présentant des troubles de désorientation spatiale et permettre aux soignants d'être alertés rapidement en cas de sortie de l'établissement.
 Un dispositif respectueux de la dignité des personnes est recherché: système discret et non stigmatisant.
- <u>Équipement numérique de stimulation cognitive</u>: stimulation à partir d'une application « EDITH » s'utilisant sur tablette. L'application EDITH est déjà utilisée à L'EHPAD, USLD et UVP par l'équipe d'animation. Souhait d'élargir le dispositif.
- <u>Luminothérapie de relaxation</u>: en vue d'améliorer la qualité de vie au travail des professionnels lors des pauses.

Les membres du CVS approuvent ces thématiques.

Ils regrettent que ces propositions n'aient pas été débattues en amont. En cas d'attribution des crédits, le CVS demande un suivi de ces actions.

Situation sanitaire

Est-il possible de voir son proche à l'extérieur si un usager n'est pas en mesure de présenter le pass sanitaire ?

L'obligation du pass sanitaire comprend tous les espaces de l'établissement, y compris les extérieurs comme le jardin des Abondances. Le résident peut sortir de l'établissement. Le respect des mesures barrières est demandé.

Pour information: l'équipe médicale, l'encadrement et l'équipe soignante se réunissent très régulièrement pour faire le point sur la situation (précisions sur les gestes barrières, la possibilité de faire un test PCR au retour de permissions).

Dr SAMANDEL précise que la famille peut la contacter pour échanger afin de maintenir le lien familial.

Est-il possible pour les familles de rester dans la salle commune de l'UVP pour le repas du soir ?

Lors de la réunion des familles, Dr SAMANDEL avait exprimé son avis : la présence des familles dans ce lieu de vie n'est pas souhaitable puisque c'est un lieu collectif. Pour certains résidents, cette présence peut être perçue comme une intrusion. C'est pourquoi, la chambre du résident ou les espaces collectifs de l'établissement sont à privilégier.

Est-ce qu'un test sérologique Covid-19 est effectué avant la vaccination ?

Le test sérologique consiste en une recherche d'anticorps par le biais d'une prise de sang permettant de faire un diagnostic rétrospectif d'infection à la Covid-19 et d'affirmer que le sujet a rencontré le virus sans en préciser la date. Au sein de l'établissement, les tests sérologiques sont effectués de manière individuelle et non systématisée comme le préconise la Haute Autorité de la Santé.

M. Marc TRIQUENEAUX

Président du Conseil de la Vie Sociale

Mme Aurélia ROLLAND

Directrice des soins et des relations avec les usagers

Prochain CVS le jeudi 02 décembre 2021 à 14h30 en salle sous-sol EHPAD